

Compte-Rendu de la Réunion **du Conseil Municipal** **Séance du 30 mars 2026**

L'an deux mil VINGT-SIX, le TRENTE du mois de MARS, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

- *Mesdames Véronique DEPREUX, Mathilde SELVA-PICOT, Christine VERGER, Anna CARPINTERI, Emmanuelle DEVIN, Cécile GUERARD*
- *Messieurs Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Benoît NOTHIAS, Vincent VARIN, Pascal CAVECIN*

Date des convocations : *le 24 mars 2026* **Date d'affichage :** *le 24 mars 2026*

Madame Véronique DEPREUX ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-François DEROIDE est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- *Adoption du procès-verbal de la séance précédente*
- *Convention pour la gestion de la descente à bateaux*
- *Vote du compte financier unique*
- *Demandes de subventions exceptionnelles (Marakana, voyage scolaire, Association Jubilé, Associations sportives de Luneray)*
- *Changement d'opérateur de télétransmission – convention avec la Préfecture*
- *Maison du gardien du Phare d'Ailly – Portage par l'EPFN – Transfert de compétence*
- *Tarif location bureau*
- *Achat de mobilier – travaux du 2^{ème} étage de la mairie*
- *Travaux de réfection de l'électricité du 2^{ème} étage de la mairie*
- *Bourse aux projets pédagogiques*

- *Questions diverses*
 - o *Vide grenier*

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter deux délibérations : pour la surveillance de la plage et le remboursement des frais médicaux liés à l'accident de travail de M. GUIBERT. Aucune objection n'est formulée.

Communications de Mme le Maire

Madame DEPREUX indique que chacun a été destinataire d'une invitation à la visite de chantier organisée dans le cadre du projet Basse Saône le 28 mai. Une seconde invitation leur parviendra pour la réunion de clôture des travaux le 16 juin.

Madame DEPREUX revient sur la dernière conférence des maires de la communauté d'Agglomération lors de laquelle a été présentée la liste des syndicats et commissions pour lesquels des délégués doivent être désignés. Les membres des conseils municipaux qui le souhaitent peuvent faire part de leur intérêt pour certaines délégations. Ainsi, Madame DEPREUX indique se positionner pour le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), le Syndicat Mixte des Bassins Versants, le Syndicat Mixte du Littoral (SML) et le Tourisme ; Madame SELVA-PICOT émet le souhait de participer aux commissions Leader, du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE76) et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECLT) ; Madame DEVIN se positionne pour la Commission consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets et Madame Anna CARPINTERI souhaiterait participer au conseil d'administration du Collège Jean Cocteau d'Offranville.

Convention pour la gestion de la descente à bateaux

La gestion de la descente à bateaux par le Syndicat des Bassins Versants leur coûte 600 € par mois. Le transfert de la gestion à la commune nous permettrait d'étudier un réaménagement, notamment du fait de la présence d'un affichage que nous pourrions réutiliser pour créer des expositions temporaires, ou d'autre part, créer des équipements nouveaux (stationnement de vélos, cabines...).

Mme DEPREUX a contacté les services de la DDTM (Guillaume PAIN). La convention serait conclue pour 20 ans, mais révocable en cours. Ce dernier indique que le coût mensuel ne prend pas en compte l'éventuelle redevance d'occupation de la Direction des Finances Publiques.

Il conseille de se réunir afin d'étudier les possibilités.

Les membres du Conseil s'accordent pour que soit organisée une réunion entre les différentes parties avant de statuer sur le sujet. La question sera représentée lors du prochain conseil.

Vote du Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU regroupe les compte administratif (compte géré par la commune) et compte de gestion (enregistrement réalisé par la Trésorerie), que nous votons jusqu'en 2024 séparément. Il doit être envoyé en version provisoire à la Trésorerie, qui le complète et nous le retourne pour qu'il puisse être voté.

Le CFU provisoire avait été transmis mi-janvier à la Trésorerie. Un souci avec le portail de la Direction Générale des Finances Publiques avait empêché la réception de leur côté.

Nous avons alors voté une reprise anticipée des résultats et reporté le vote du CFU après l'installation du nouveau conseil.

Le CFU provisoire a été transmis le 5 mars. Il semblerait que certaines données aient été manquantes dans le flux transmis. Mme LAFOREST a repointé et régénéré le flux qui a été retransmis le 20 mars.

En l'absence de retour, la Trésorerie demande le report de la délibération. Elle sera proposée pour la réunion du 27 avril.

Demandes de subventions exceptionnelles

Nous avons réceptionné plusieurs demandes à étudier. Les subventions annuelles avaient été votées en même temps que le budget primitif, le 30 janvier 2026.

○ Association Marakana

L'Association a organisé une journée de promotion de ses activités terminée par un bal participatif le samedi 14 mars 2026. Une demande de subvention exceptionnelle a été formulée.

L'Association a bénéficié d'une subvention annuelle de 650 € versée en février.

Le ticket d'entrée au bal participatif était de 5 €.

Le budget des dépenses totales noté au formulaire était de 3850 €.

L'Association sollicite une subvention exceptionnelle de 1500 €.

Mme Laforest indique qu'elle a pris contact avec l'association le 26 mars afin d'obtenir plusieurs éléments de clarification. Elle a notamment sollicité des précisions concernant le nombre total de participants, la part des personnes non adhérentes, dans une logique d'évaluation de l'objectif de promotion, ainsi que le budget réellement engagé. Elle a également souhaité savoir si d'autres événements étaient envisagés au cours de l'année et susceptibles de faire l'objet de nouvelles demandes.

Pour mémoire, en 2022, la commune avait consenti à une subvention exceptionnelle de 1500 € suite à l'organisation du festival «Sur les Chemins du Phare» ayant réuni plus de 1500 personnes sur un week-end complet. Il avait alors été question d'allouer une enveloppe pour ce festival qui pouvait se substituer à une fête communale. Depuis, le festival n'a pas été réitéré.

Par ailleurs, dans le cadre de la journée de promotion précédemment évoquée, le prêt de la salle s'est fait à titre gracieux et les agents communaux, en effectif très réduits ont installé les guirlandes lumineuses, l'estrade et acheminé le barnum de l'association.

Les membres du Conseil indiquent que le manque de précisions ne leur permet pas à l'heure actuelle d'attribuer une subvention. Elle sera évaluée si les informations complémentaires sont fournies.

○ Voyage scolaire

Le 30 janvier, les membres du Conseil Municipal avaient délibéré favorablement afin d'accorder une aide de 50 € pour la participation d'un élève du collège d'Offranville habitant la commune à une classe de neige.

Nous sommes sollicités par Mme Blandine Vienne, dont la fille a également participé à la classe de neige.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité l'octroi de l'aide.

○ Association Jubilée

Comme l'an passé, l'Association Jubilée (gérant musée du 19 août de Dieppe notamment), sollicite une subvention. La demande est de 100 €.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité l'octroi de la subvention.

○ Associations sportives de Luneray

Nous sommes sollicités pour la première fois par 2 associations de Luneray dont certains participants (6 au total) habitent la commune, ainsi qu'un club de natation de Dieppe.

Considérant que la commune dispose d'un tissu associatif satisfaisant dont certaines activités sont également proposées et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas accorder de subvention à ces associations.

Changement d'opérateur de télétransmission – Convention avec la Préfecture

Le 30 janvier, nous avons délibéré pour passer à la transmission des données (flux financiers et délibérations) via le fournisseur du logiciel métier du secrétariat (Cosoluce) afin de simplifier le processus.

Lorsque nous avons informé la Préfecture, celle-ci nous a informé de la nécessité de prendre une délibération spécifique autorisant à modifier la convention avec elle en mentionnant le logiciel IConnect de Cosoluce.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification de la convention pour la transmission des flux via IConnect.

Phare d'Ailly – Convention cadre avec la communauté d'Agglomération

Les travaux 2026 prévus pour le Phare d'Ailly concernent :

- La salle de veille :

Lasure des menuiseries face intérieure

Peinture murs et plafond (Blanc)

Remplacement des éclairages (2 rampes néons à remplacer par 3 éclairages LED)

- La salle des machines :

Lasure des menuiseries face intérieure

Peinture murs (Blanc)

Dépose du faux plafond existant (lames PVC) pour mise en place d'un faux plafond en dalles minérales 600 x 600

Mise en place de luminaires LED encastrés dans le nouveau faux plafond

- Sanitaires :

Peinture murs / plafond (Blanc)

Dépose de la douche pour mise en place d'un urinoir (reprise de la faïence)

Mise en place d'un éclairage zone urinoir

Vérification du bon fonctionnement du robinet lavabo

Remplacement de la réglette d'éclairage zone lavabo

Remplacement des ampoules dans éclairage « Hublot » pour mise en place de LED

Remplacement du chauffe-eau

Remplacement de WC par un WC suspendu

Madame DEPREUX indique qu'une délibération est nécessaire pour autoriser le transfert de la compétence pour ces travaux de réfection à la communauté d'Agglomération.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le transfert de la gestion des travaux de l'année 2026 et autorisent Mme le Maire à signer toute convention en découlant.

Tarif de location du bureau

La commune a été sollicitée par Charlotte (Yogalax) qui souhaitait louer le cabinet médical pour proposer des séances individuelles de yoga.

Le cabinet étant occupé par l'infirmière Asalée depuis décembre 2025, nous avons proposé l'utilisation du bureau du maire.

Sachant qu'il s'agit de séances payantes, nous avons proposé le montant de 15 € par séance (d'une heure trente maximum).

Actuellement, 10 séances ont été réservées.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la location du bureau et valident le tarif de 15 € pour 1h30 maximum.

Achat de mobilier – Travaux du 2^{ème} étage de la mairie

Mme DEPREUX indique qu'elle a donné son accord (dans le cadre de la délégation du conseil de la précédente mandature) pour l'achat du mobilier nécessaire pour la location du 2^{ème} étage de la mairie (6 lits avec matelas, couettes, oreillers, 3 dressings, 1 réfrigérateur, 1 micro-ondes, 1 table, 2 chaises).

Le devis réalisé par Ikea s'élevait à 2 229,28 €.

Pour rappel, la location était proposée à 600 € par mois sans mobilier ou 800 € par mois avec le mobilier. Une provision de 50 € par mois pour les charges a également été prévue.

Travaux de réfection de l'électricité du 2^{ème} étage de la mairie

Dès le démarrage des travaux, il est apparu que l'installation électrique du deuxième étage était obsolète et non conforme aux normes en vigueur, en particulier en raison d'un équipement très insuffisant (présence limitée à une seule prise par pièce, voire aucune dans certains cas). La réhabilitation du logement implique par ailleurs la création d'un nouveau tableau électrique, rendue nécessaire par le remplacement des plaques de cuisson au gaz par un équipement électrique, ainsi que l'installation d'un sous-compteur.

Dans ce contexte, trois entreprises d'électricité ont été sollicitées afin d'établir des devis. L'une d'entre elles n'a pas donné suite. La société Électricité Gilles a transmis un devis s'élevant à 8 576,88 €, ne comprenant toutefois ni la mise aux normes incendie ni l'installation du sous-compteur. La société Guillaumelec a, pour sa part, proposé un devis de 4 985,44 € correspondant aux travaux jugés prioritaires. Ce devis a été complété par une proposition supplémentaire de 1 969,03 € intégrant la mise aux normes incendie, la création d'un extracteur pour la douche, l'installation du sous-compteur ainsi que les câblages nécessaires à une éventuelle pose ultérieure de radiateurs. L'ensemble de ces prestations représente un coût total de 6 954,47 €.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité les devis proposés par la société Guillaumelec.

Bourse aux projets pédagogiques

Madame DEPREUX indique qu'elle a eu connaissance de bourses octroyées par des communes voisines pour leurs habitants présentant des projets pédagogiques ou culturels d'intérêt certain.

Elle propose que la question soit étudiée en commission vie communale.

Questions diverses

Vide Grenier

Madame DEPREUX informe qu'une option avait été posée pour l'organisation d'une foire à tout le 14 juin 2026. Nous ne savons pas à l'heure actuelle si elle pourra bien avoir lieu.

En revanche, les habitants ont sollicité le secrétariat pour savoir si le vide grenier sur l'ensemble du territoire de la commune aurait lieu cette année.

L'organisation le 14 juillet l'an passé avait rencontré un succès mitigé.

Nous suggérons de retenter l'expérience sur le 14 juin, avec le même système de carte affichée à des endroits stratégiques.

Nous commanderions des drapeaux afin que chacun puisse être identifié.

Le vide grenier et la foire à tout pourraient être combinés pour proposer aux habitants d'exposer soit à leur domicile, soit sur la place Sylvain Halfon pour ceux qui le souhaiteraient.

La date du 14 juin est retenue. Les modalités seront discutées en commission Vie communale.

Maîtrise d'œuvre des travaux de l'église

Madame LAFOREST informe que la Trésorerie a rejeté le dernier règlement de facture pour l'Atelier Dantan car le montant précisé au contrat est dépassé.

Après vérification, celui-ci n'avait été réalisé que pour une seule phase (nous sommes à la 3^{ème}).

Une nouvelle convention a été rédigée, toujours sur la base des 9,5 % du montant des travaux.

Madame SELVA-PICOT propose de relire cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Mme le Maire à signer l'avenant, après la vérification de Mme SELVA-PICOT.

Conférence de présentation des résultats – Villa gallo-romaine

Madame DEPREUX et Madame VERGER informent qu'une réunion de présentation des premiers résultats de la prospection réalisée pour la villa gallo-romaine aura lieu le samedi 25 avril 2026 à 14h00 à la salle du point de rencontre.

Surveillance de la plage

Madame LAFOREST ayant transmis les dates souhaitées pour la surveillance estivale de la baignade (du samedi 4 juillet au dimanche 30 août 2026), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (SDIS76) a transmis un devis s'élevant à 16 255.07 € TTC. Madame LAFOREST précise que les 3 années précédentes, le Département participait au financement à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le devis à l'unanimité et autorisent Mme le Maire à signer la convention avec le SDIS76.

Remboursement frais médicaux

Les frais médicaux dans le cadre d'un accident de travail sont à la charge de l'employeur.

Suite à un élément manquant dans le dossier de prise en charge, M. Guibert a réglé 2 factures pour une imagerie et une attèle pour un montant total de 50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le remboursement de 50 € à M. Guibert.

Dates des commissions

La commission «Aménagements» se réunira le mercredi 1^{er} avril 2026 à 18h30.

La commission «Vie communale» se réunira le mercredi 8 avril 2026 à 14h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 27 avril 2026 à 18h30.

Madame DEPREUX lève la séance à 20h15.